



## Formation BIFA

# Ligue Midi-Pyrénées

Nom : .....

Prénom : .....

# Généralités

## . Le Brevet d'Initiateur Fédéral d'Aïkido

Il est acquis de manière temporaire par le candidat ayant réussi l'examen.

Son renouvellement est soumis à la participation aux écoles des cadres régionales (5h x 3) lors des saisons suivantes.

Conformément à la législation actuelle, son titulaire ne peut enseigner l'aïkido que de manière bénévole.

## . Les conditions à remplir pour suivre la formation BIFA

- avoir 18 ans au minimum ;
- avoir le 1<sup>er</sup> Dan au minimum validé par la CSDGE ;
- avoir une licence « enseignants dirigeants » de la FFAB de l'année d'inscription ;
- être inscrit à l'école régionale des cadres de sa ligue d'appartenance. La participation à des stages équivalents de formation à l'enseignement est possible (stages nationaux de préparation aux Brevets d'Etat, stages de formation d'enseignants...)

## . L'inscription au BIFA

Elle se fait auprès du Chargé d'Enseignement régional (voir fiche d'inscription) après avis du professeur référent.

## . Les conditions d'inscription à l'examen du BIFA

- être ceinture noire 1<sup>er</sup> Dan au minimum validé par la CSDGE
- être titulaire de l'attestation de formation aux premiers secours (AFPS), BNS ou PSC1
- avoir suivi les trois écoles des cadres de la saison en cours, soit 15 heures attestées par la fiche d'inscription / suivi.
- avoir envoyé sa fiche d'inscription / suivi complétée au CER, au plus tard quatre semaines avant l'examen.

## . L'examen du BIFA. Epreuve pédagogique

- . Plan de cours
- . Séance
- . Entretien

Une journée de formation administrative / pédagogique est proposée aux candidats au BIFA. Cette journée et l'examen font partie d'un seul et même module. Les candidats devront avoir participé à la formation pour pouvoir se présenter à l'examen pédagogique.

A l'issue de la journée de formation administrative / pédagogique ou au plus tard une semaine avant la date de l'examen, la Commission BIFA de la Ligue propose deux sujets au candidat. Le candidat rédigera une fiche de cours relative à l'un des deux sujets. Cette fiche sera remise au jury le jour de l'examen.

Durant la séance, le candidat est évalué sur le choix et la maîtrise de ses outils didactiques, ses démarches pédagogiques et son comportement face à un groupe d'élèves.

- Entretien : (10 minutes)

Le candidat doit justifier sa démarche pédagogique et effectuer une analyse critique de la séance réalisée. Cette phase se déroule sous forme d'échange avec les membres du jury mais aussi avec les autres participants<sup>1</sup> à la session. Elle fait partie intégrante de la formation.

---

<sup>1</sup> Des pratiquants non candidats peuvent être invités à participer à l'examen pour que les conditions d'examen se rapprochent de la réalité du cours de club.

# BIFA

## Midi Pyrénées



### Fiche d'inscription et de suivi

*Nom* : .....

*Prénom* : .....

*Club* : .....

*Stages Ecole des Cadres* :


*Formation administrative* : .....

*Enseignant/Tuteur* : .....

*Fonction au sein du club* :

*assistant régulier, occasionnel, adultes/enfants, aucune (formation seulement)*

*PSC1 (date d'obtention)* .....

*Signature enseignant*

*Signature candidat*

*Cette fiche devra être présentée à chaque étape de la formation afin d'être visée par le responsable.*